

## COMPTES RENDUS SOMMAIRES

## SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2014

Le vingt-sept mai deux mil quatorze, à vingt heures, le Conseil communautaire de Seine&Vexin, Communauté d'agglomération, légalement convoqué le vingt mai deux mil quatorze, s'est réuni en son siège sous la présidence de Monsieur François GARAY, Président de Seine & Vexin, Communauté d'agglomération, Maire des Mureaux.

État de présence des 52 délégués, par ordre alphabétique [ P = présent(e) / A = absent(e) / E = excusé(e) pouvoir à ]

		NOM	Prénom	Commune	P	A	E	Commentaire
1	M.	AANGUA	Ali	Ecquevilly			X	Pouvoir J-C Barras
2	M.	AUMOITTE	Christian	Ecquevilly	X			
3	Mme	BARBIER	Francine	Flins-sur-Seine	X			
4	M.	BARRAS	Jean-Christophe	Evécquemont	X			
5	M.	BECHENNEC	Thierry	Brueil-en-Vexin	X			
6	Mme	BILLET	Marie-Odile	Meulan-en-Yvelines	X			
7	M.	BISCHEROUR	Albert	Les Mureaux	X			
8	Mme	BLONDEL	Mireille	Les Mureaux			X	Pouvoir A. Bischerour
9	M.	BRÉARD	Jean-Claude	Vaux-sur-Seine	X			
10	M.	CADOT	Jean-François	Meulan-en-Yvelines	X			
11	M.	CARRIERE	Michel	Les Mureaux	X			
12	Mme	CERTAIN	Marie-Hélène	Les Mureaux	X			
13	M.	CHASSIN	Pierre	Les Mureaux	X			
14	Mme	CHIUMENTI	Brigitte	Vaux-sur-Seine	X			
15	Mme	CHOCRAUX	Stéphanie	Hardricourt			X	Pouvoir Yann Scotte
16	M.	CRESPO	Julien	Vaux-sur-Seine	X			
17	M.	DANFAKHA	Papa Waly	Les Mureaux	X			
18	Mme	DAUMARD	Nadège	Flins-sur-Seine	X			
19	Mme	DIOP	Dieynaba	Les Mureaux			X	Pouvoir P W Danfakha
20	M.	FAURE	Pascal	Lainville-en-Vexin	X			
21	Mme	FAVROU	Paulette	Tessancourt-sur-Aubette	X			
22	Mme	FERNANDES	Anke	Ecquevilly			X	Pouvoir G. Senee
23	M.	FERRAND	Philippe	Juziers			X	Pouvoir S Massonniere
24	M.	FIEVET	Guy	Tessancourt-sur-Aubette	X			
25	Mme	FOUQUES	Marie-Thérèse	Les Mureaux			X	Pouvoir F. Garay
26	M.	GARAY	François	Les Mureaux	X			
27	M.	GRIS	Jean-Luc	Gaillon-sur-Montcient	X			
28	Mme	HAMARD	Patricia	Les Mureaux			X	Pouvoir M-T Certain
29	M.	HANON	Michel	Montalet-le-Bois	X			
30	M.	HAZAN	Stéphane	Lainville-en-Vexin	X			
31	M.	JEANNE	Stéphane	Oinville-sur-Montcient	X			
32	Mme	LACHAISE	Elizabeth	Hardricourt	X			
33	Mme	LAVALLEZ	Ludmilla	Oinville-sur-Montcient	X			
34	M.	LE BEC	Thomas	Bouafle	X			
35	M.	LE TELLIER	Jean-Pierre	Gaillon-sur-Montcient	X			
36	M.	MARCHAY	Bruno	Jambville	X			
37	Mme	MASSONNIERE	Sylviane	Juziers	X			
38	M.	MEMISOGLU	Ergin	Meulan-en-Yvelines	X			
39	M.	MERY	Philippe	Flins-sur-Seine	X			
40	Mme	MUTEL	Anne Claire	Bouafle			X	Pouvoir Ph. Simon
41	M.	PASCAL	Philippe	Brueil-en-Vexin			X	Pouvoir T. Bechenec
42	M.	PERNETTE	Philippe	Montalet-le-Bois	X			
43	M.	REBOURS	Jean-Yves	Juziers	X			
44	M.	REINE	Jocelyn	Mézy-sur-Seine			X	Pouvoir Joëlle sauvaget
45	Mme	ROUSSEL	Françoise	Jambville	X			
46	M.	SATOURI	Mounir	Les Mureaux	X			
47	Mme	SAUVAGET	Joëlle	Mézy-sur-Seine	X			
48	M.	SCOTTE	Yann	Hardricourt	X			
49	Mme	SENEE	Ghislaine	Evécquemont	X			
50	M.	SIMON	Philippe	Bouafle	X			
51	M.	VIGNIER	Michel	Les Mureaux	X			
52	Mme	ZAMMIT-POPESCU	Cécile	Meulan-en-Yvelines	X			

Délégués : 52 (*quorum* = 27)

présents : 41

votants : 52





COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BOUAFLE	Anne-Claire MUTEL	Jocelyne DUFAYS
BRUEIL-EN-VEXIN	Claude LEROY	Véronique ABBASSIAN
ECQUEVILLY	Alexandra LE FOULER	Sophie MENDY
EVEQUEMONT	Catherine CAVAN	Catherine RETIF
FLINS-SUR-SEINE	Hélène DUPAS	Christelle ADRIAN
GAILLON-SUR-MONTCIENT	Gilbert VINTER	Jean-Luc GRIS
JAMBVILLE	Bruno MARCHAY	Alain HURE
JUZIERS	Evelyne ALEXANDRE-NOEL	Jacqueline ZIEGLER
HARDRICOURT	Yamina SERET	Martine VINDRE
LAINVILL-EN-VEXIN	Béatrice FLAMENT	Evelyne LEFEBVRE
MEULAN-EN-YVELINES	Jean-Pierre COUFFIN	Simone BARBIER
MEZY-SUR-SEINE	Monique POCCARD-CHAPUIS	Victoria CHAKARIAN-BAVAGE
MONTALET-LE-BOIS	Véronique ROUTIER	Dominique VAN LOKHORST
OINVILLE-SUR-MONTCIENT	Marie-Madeleine SELLIER	Jacqueline ROMON
TESSANCOURT-SUR-AUBETTE	Maurice REUBRECHT	Jean-Pierre HUE
VAUX-SUR-SEINE	Brigitte CHIUMENTI	Noëlle RENAUT

- **donne** mandat au Président ou son représentant pour prendre tous les contacts et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.



Délibération n° 14-072

**OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE DU CLUB DES AMIS DU MECCANO**

Monsieur Ergin MEMISOGLU, vice-président, expose à ses collègues que le Club des Amis du Meccano (association nationale -environ 750 membres) organise une exposition internationale sur trois jours au COSEC des Mureaux du 29 au 31 mai 2014. Environ 80 exposants sont attendus, dont une vingtaine d'étrangers (Royaume Uni, Australie, Belgique, ...). Cette exposition est susceptible d'intéresser un large public de tout âge sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération et au-delà.

Les principaux partenaires sont la Ville des Mureaux, le Conseil Général des Yvelines et la société Airbus Defence & Space. Des animations en amont de l'exposition ont été organisées sous forme d'ateliers avec des enfants de certains centres de loisirs de la Communauté d'agglomération. Des visites de classes et un petit atelier "Enfants" sont également prévus durant l'exposition.

Considérant l'intérêt local de cette manifestation internationale et des nombreux effets induits en termes de notoriété, d'image ou de retombées économiques sur le territoire, il est proposé que Seine&Vexin, Communauté d'agglomération s'inscrive dans cette manifestation,

Considérant que le budget prévisionnel de cette exposition est estimé à 15 900 €, il est proposé que Seine&Vexin, Communauté d'agglomération soutienne cette manifestation en apportant une subvention exceptionnelle de 700 € au profit du Club des Amis du Meccano,

Vu les statuts de Seine&Vexin Communauté d'agglomération,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (52 POUR) :**

- **Décide** d'attribuer et de verser une subvention de 700€ (sept cent euros) au Club des Amis du Meccano, représenté par Monsieur Hervé Forestier, sis à Juziers 25 bis, rue des Gravieres,



- **Donne** mandat au Président ou son représentant pour prendre tous les contacts et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Délibération n° 14-073

**OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE SEINE&VEXIN A L'ASSEMBLEE SPECIALE DE L'EPFY (Etablissement Public Foncier des Yvelines)**

Les élections de mars 2014 conduisent à renouveler les cinq représentants des communes et EPCI au Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines (EPFY) tel que prévu à l'article 5 du décret du 13 septembre 2006 portant création de l'EPFY.

L'article 6 du décret précité prévoit que deux sièges sont réservés aux EPCI à fiscalité propre compétents simultanément en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat et de développement économique. Les trois autres sièges reviennent aux communes qui n'appartiennent pas à de tels EPCI.

Afin de désigner ces représentants, une assemblée spéciale, au sein de laquelle siègent les représentants désignés par les organes délibérants des collectivités et des EPCI doit être convoquée.

Il convient à Seine&Vexin de désigner son représentant.

Vu le décret du 13 septembre 2006, portant création de l'EPFY,  
Vu les statuts de Seine&Vexin, Communauté d'agglomération,  
Considérant la nécessité de désigner un représentant pour siéger au sein de l'assemblée spéciale,

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité (52 POUR),**

- **Désigne** pour siéger au sein de l'assemblée spéciale :
  - **Monsieur Philippe SIMON**
- **Donne** mandat au Président ou son représentant pour prendre tous les contacts et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Délibération n° 14-074

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CHIMM (Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-Les Mureaux)**

Monsieur Bruno MARCHAY, expose à ses collègues que par courrier en date du 12 mai 2014, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a pris attache auprès du Président de Seine&Vexin, Communauté d'agglomération en précisant que les élections municipales de mars 2014 ont entraîné le renouvellement des conseils municipaux et des conseils communautaires et donc d'une partie du collège des représentants des collectivités territoriales au sein des conseils de surveillance.

Le Centre Hospitalier de Meulan/Les Mureaux étant un établissement de ressort intercommunal et compte tenu des articles R6143-12 et R6143-3 du code de la santé publique, il convient de désigner deux représentants de Seine&Vexin, Communauté d'agglomération au sein du conseil de surveillance du CHIMM.

Vu les statuts de Seine et Vexin, Communauté d'agglomération,  
Vu le Code de la Santé Publique et en particulier les articles R6143-12 et R6143-3 et L6143-6 (sur les incompatibilités dues à la fonction)

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité (50 POUR, 2 ABSTENTIONS),**

- **désigne** pour représenter Seine&Vexin au sein du conseil de surveillance :



- **Madame Nadège DAUMARD**
- **Monsieur Bruno MARCHAY**

- **donne** mandat au Président ou son représentant pour prendre tous les contacts et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.



Délibération n° 14-075

**OBJET : CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES D'ECQUEVILLY ET DE LAINVILLE-EN-VEXIN RELATIVES A LA MISE EN PLACE DE LA PLATE-FORME DE SERVICES POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME**

La LOI ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové modifie l'article n° L422-8 du code de l'urbanisme. Cet article précise notamment que toute commune faisant partie d'une communauté de plus de 10 000 habitants ne disposera plus à compter du 1er juillet 2015 de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat.

Suite à la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de commune Vexin-Seine du 3 décembre 2013 les premières conventions relatives à la mise en place de la plateforme de service pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme ont été signées entre Seine&Vexin, Communauté d'agglomération et sept premières communes.

La date d'effectivité des sept conventions signées avec les communes de Juziers, Montalet-le-Bois, Jambville, Mézy-sur-Seine, Evécquemont, Bouafle et Flins-sur-Seine était le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Au regard des engagements pris avec l'Etat deux communes complémentaires Ecquevilly et Lainville-en-Vexin doivent faire l'objet d'un transfert au 1<sup>er</sup> juin 2014.

Ces deux conventions présentent les mêmes dispositions que celles retenues pour les sept premières communes transférées et visent à reconduire à l'identique la répartition des rôles de chacun telle que définie antérieurement avec la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Vu les statuts de Seine&Vexin, Communauté d'agglomération,

Vu la Loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

Vu les projets de convention relatives à la poursuite sur deux communes complémentaires de la mise en place de la plate-forme de services pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme,

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à **l'unanimité (52 POUR)**,

- **Autorise** le Président à signer avec les communes d'Ecquevilly et de Lainville-en-Vexin les conventions relatives à la mise en place de la plate-forme de services pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme ci annexées.



Fin de la séance 21h00.